

## DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération  
n°135 B-2020  
Point 4.5.1 B

**Point 4.5.1 B de l'ordre du jour**

**Exonération ~~Neri Carlotta~~**

### EXPOSE DES MOTIFS :

~~Neri Carlotta~~, étudiante à l'ISIT de Milan en partenariat avec l'ITIRI-Faculté des Langues demande une exonération partielle de ses frais de droits spécifiques en raison de son handicap. L'ISIT de Milan doit verser à l'ITIRI par étudiant 540 € et il a été demandé que la somme versée pour cette étudiante soit de 270 €.

L'exonération partielle pour l'étudiante ~~Neri Carlotta~~ a été approuvée lors du bureau de l'ITIRI du 16 mars 2020. Le conseil de la Faculté des langues du 27 avril 2020 a approuvé la décision du Conseil de l'ITIRI.

### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la décision du Conseil de la Faculté des langues du 27 avril 2020 concernant l'exonération partielle de ~~Neri Carlotta~~ étudiante à l'ISIT Milan.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU